OPINION DU GENERAL WM. O. BUTLER SUR LES FRANÇAIS ET LES CREOLES DE LA LOUISIANE.

Extrait du discours prononcé au Congrès, le 9 novembre 1843, par le Gal. WM. O. BUTLER, candidat Démocrate à la Vice-Présidence.

On sera sans doute étonné d'apprendre que dans une bataille livrée en vue de la Nouvelle-Orléans, et de laquelle, personne ne le nie, dépendait le sort de cette ville, *il n'y eut en ligne que 488 habitants de la Louisiane, et que de ce nombre* 208 étaient des hommes de couleur libres. N'y avait-il donc pas à la Nouvelle-Orléans et aux alentours d'autres personnes capables de porter les armes? Et s'il en est ainsi, où étaient-elles dans un moment aussi critique? Voilà des questions qui se présentent naturellement à l'esprit. Monsieur, pour ce qui est de la défense militaire de la Nouvelle-Orléans, j'ai tout lieu de croire que le general Jackson, avec les renseignements qu'il possédait, *aurait préféré défendre une ville sans habitans et environnée d'un désert.*"

Il y avait aussi à la Louisiane (en 1814-15) une certaine classe de la population qui n'était pas liée vis-a-vis de la nation. La ville et les campagnes étaient remplies d'étrangers venus de tous les pays, appartenant à toutes les races, parlant toutes les langues; la seule affaire de ces hommes était d'améliorer leur position. Qui osera prétendre que ces étrangers fussent tous traitres et sincères, qu'ils fussent prêts à mourir pour une cause qui leur était indifférente? Qui oserait affirmer que ces étrangers ne fussent pas possés à l'ennemi qu'ils croyaient déjà victorieux? SI LA MOITIÉ DE LA POPULATION DE LA LOUISIANE FUT URE QUE L'AUTRE MOITIÉ RESTERAIT [illegible]

PROGRAMME DE LA Grande Procession aux Flambeaux en faveur de TAYLOR ET FILLMORE,

Qui aura lieu Samedi le 4 Novembre.

P. N. WOOD,—Grand Marshal.
Aides.
Geo. W. Hynson, Lafayette Guyol,
Geo. C. Lawrason, Ovide Duval.

Musique.
Première Division.
Depute Grand Marshal,—Col. J. B. Walton.
Aides.
Col. J. A. Lamsdeen.
M. M. Thomas.
J. A. James.
Fillmore Rangers.
Club de l'Union Rough & Ready, de Municipalité.
Club Pallas Rough & Ready.
Club Alabama Rough & Ready.

Seconde Division.
Depute Grand Marshal.—Gen. E. L. Tracy.
Aides.
Harmon Doane.
Celso G. Ferino.
Jos. Fucsier.
Club Espagnol Rough & Ready (à cheval).
Club Espagnol Rough & Ready (à pied).
Crescent Rangers (à cheval).
Gimblet Rangers (à cheval).
Le Club Indépendant Rough & Ready (à cheval).

Troisième Division.
Musique.
Depute Grand Marshal,—Julien Neville.
Aides.
Richard Prendergast.
J. J. Stanley.
Capt. Brown.
Club Central Rough & Ready de la paroisse Jefferson.
Club Rough & Ready de Gretna.
Club Rough & Ready de Freeport.
Club Rough & Ready de Carrollton.
Club Rough & Ready d'Alger.
Club Rough & Ready des Marins (boatmen).
Les Capitaines, Officiers et Equipages des navires et bateaux a vapeur dans le port.

Quatrième Division.
Musique.
Depute Grand Marshal,—Victor Sere.
Aides.
L. Cazerez Jr.
Louis Courcelle.
Octave Audry.
Les Dépositaires Monétaires.

AVIS IMPORTANT.

Conformément à la résolution qui précède avis est donné que le Comité de la Procession aux Flambeaux, se tiendra ce soir à 8 heures, au Jardin de la Rue Royale, pour prendre des arrangements pour la Procession de Samedi prochain.

Par ordre du Comité,
J. B. WALTON,
Président.

PROTESTATION DE M. Edw. D. WHITE

Représentant de la Louisiane au Congrès, CONTRE LES CALOMNIES DE M. BUTLER.

"J'ai été attaqué, *avec grossièreté* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans ces débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ENNEMIS DES ÉTATS-UNIS; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait soutenu, et qu'ils étaient disposés à JOINDRE L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces calomnies étaient accueillies sans aucune contradiction. D'après les règlements, il ne est présenté aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Il aura vingt ou trente heures, cette session ou la session prochaine, et les calomnies calomnies seront placées dans voir archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs mis en circulation. Il est plus que jamais quelqu'un toutes ces calomnies sont fondées, il faut qu'on sache qu'elles sont de tout point mensongères, et qu'il n'y a rien de plus sûr que d'en prouver la fausseté."

F. N. WOOD,
Grand-Marshal.

CALOMNIES DU GENERAL BUTLER REFUTÉES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartier-generaux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,
Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur—

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'animosité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je serais mal excuse si toute autre occupation que celle de pourvoir à la défense pouvait empêcher *de reconnaître publiquement leurs mérites*. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme dans ma marche d'orde et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et la magnanimité avec laquelle ils ont écarté toutes les insultes que le ressentiment de l'ennemi avait pu faire naître*, ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers les malades et les blessés et même envers les prisonniers. La fidélité avec laquelle leurs représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattants, atteste une humanité éclairée et a produit les effets le plus bienfaisants. *Ils trouveront difficilement une population qui les fait plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'opposaient aux progrès de l'ennemi les vieillards restaient la ville et y maintenaient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont elle la nature les a douées et, comme les grâces des louisianaises rendent irrésistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, et, mues par un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des soins à ceux un abri aux hommes qui étaient venus d'un état éloigné pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianais la expression de notre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les marques de sympathie qui m'ont été prodiguées pendant la campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur rendre, ou au peu d'exceptions près, *les maris, les frères, et les autres parents dont de pareilles femmes seules sont dignes.*

Je prends, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de mettre votre zèle en pleine activité, pour vous remercier de votre charge et remercier les citoyens de leurs travaux ordinaires. *En s'exposant hourdement aux dangers de la guerre, ils se sont montrés dignes des bienfaits de la paix.* Je tenais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vous comptez m'honorer personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de ma affection, je la partage, et j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remerciements pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployés dans l'exercice des devoirs que vous étaient confiés, ainsi que pour la politesse avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,
Votre très obéissant serviteur,
ANDREW JACKSON.
Major-General.

OPINION DE M. YANCEY,

Ex-Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soupçonnais pas Lewis Cass. Que chacun soit juge mon sentiment. M. Cass est une grossière politicaille.—C'est un APOSTOLISTE de cœur, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

NOUVEAU MAGASIN

Messieurs PAUL ALDIGE & Co. ont ouvert le 10 de ce mois, rue Royale, No 232 entre CHANDELIERS SECHES, ou sera dirigé par la famille ARNOUX, vin-gre de la Martinique. Cette maison se pique d'exécuter tout ce qui a rapport à la Nouvelle-Orléans. Elle fait aussi un appel aux vieux habitans de notre cité.

Elle trouvera dans ce magasin les articles suivans

Coton écru et blanc 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4.
Echarpes Françaises, Anglaises et Américaines.
Cotonade Française et du pays.
Couverture de Laine de toute grandeur.
Alpaca noir et couleur.
Mérinos Français et Anglais, couleurs assorties.
Cachemire d'Ecosse, unis et fantaisie.
Mousseline de Laine, couleurs assorties.
Mousseline Jaune—Nansou—Jacobas blanc.
Percale—Foulards—Soierie—Services de Table, Bas et Chaussettes—Gants—Coutil et Cinges.
Flanelle assorties—Merrettes—Toile d'Irlande.
Mouchoirs blancs et de couleurs—Bretagne—Etoupille—Platille—Toile de Paris.
Habits de toutes les qualités, &c. &c.—et enfin tout ce qui compose un Magasin de Marchandises Sèches. 1oct—a

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes empreintes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or et en argent, à vendre par J. P. BESCHE & Co,
16jo 54, rue de la Vieille Levée.

Le soussigné est maintenant préparé à livrer, Le sont pour l'amour des familles en autremant, des vins rouges et blanc, mis en bouteilles sous sa surveillance, de toutes qualités et garantis purs.

Une remise de 5 par douzaine sera faite pour les bouteilles vides qui seront retournées.

JORDY. No 16, rue Conti.
1Septembre

4000 livres mousseline de Lyon, à vendre par J. & I. TARDOS,
30 août 13, Conti.

PROTESTATION DE M. Edw. D. WHITE

Représentant de la Louisiane au Congrès, CONTRE LES CALOMNIES DE M. BUTLER.

"J'ai été attaqué, *avec grossièreté* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans ces débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ENNEMIS DES ÉTATS-UNIS; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait soutenu, et qu'ils étaient disposés à JOINDRE L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces calomnies étaient accueillies sans aucune contradiction. D'après les règlements, il ne est présenté aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Il aura vingt ou trente heures, cette session ou la session prochaine, et les calomnies calomnies seront placées dans voir archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs mis en circulation. Il est plus que jamais quelqu'un toutes ces calomnies sont fondées, il faut qu'on sache qu'elles sont de tout point mensongères, et qu'il n'y a rien de plus sûr que d'en prouver la fausseté."

F. N. WOOD,
Grand-Marshal.

Grenadiers Gardes d'Orléans.

ATTENTION.

Séance de jeudi 19 octobre 1848

BESOIN! que les membres composant la Compagnie, et qui n'ont pas encore signé les nouveaux réglemens, soit priés de passer chez le Capitaine Major F. J. Bourno, rue Conti, entre Bourbon et Royale, et ce conformer à la présente resolution.

Resolu que tous ceux qui, dans les quinze jours (à partir du 21 courant), ne se seront pas conformés à la dite résolution, seront considérés comme n'appartenant plus au corps.

Par ordre du comité,
HENRY BEZOT,
Secrétaire pro tem.

Université de la Louisiane.

DÉPARTEMENT ACADÉMIQUE.

C. A. CAMPBELL, A. M. PRINCIPAL,
CINQ PROFESSEURS ASSISTANS.

CETTE Institution ouvrira le 1er novembre prochain.

Elle est divisée en un département élémentaire d'anglais et de commerce, et de classique. Dans le département élémentaire, les jeunes enfans seront reçus, on leur enseignera les élémens d'une éducation anglaise, et alors ils passeront, si une époque convenable, dans les plus hautes classes.

On peut obtenir le programme du cours d'études chez les principaux libraires.

27 juin—3mois—1jt

Graines fraiches de jardinage.

Garantie de l'année de récolte de 1848. Le soussigné vient de recevoir de M. Landreth, à Philadelphie, les graines ci-après, savoir:

Choux et choux-fleurs, navets, chicorée.
Epinard à feuilles grandes.
Navets assortis, poireaux d'Ecosse.
Panais, pois hâtifs, etc.

Le tout à vendre à meilleur marché que partout ailleurs en ville.

WM. DINN,
19 août No. 11 rue Conti.

AVIS AUX PROPRIETAIRES ET AGENTS DE STEAMERS—Les soussignés offrent à vendre leur coke charbon ature au dessous du village de Gretna, en face de la ville de Lafayette; le wharf est en très bon état et construit on ne peut mieux; il est environ 400 pieds en même temps les brouettes, les pelles, les câbles, les chaînes en fer, etc.; le coke charbon est planchéié et touche au wharf; on vendra également 13,500 barils de charbon de Pittsburg, de première qualité, le tout à bas prix.

EUG. ROCHEREAU & Co,
7 oct 17et 19 rue St-Louis

NOUVEAU SYSTEME DE VIDANGES *A LA POMPE*

AVEC DESINFECTION ET POSES DE FOSSES INODORES PORTATIVES.

TRIMAILLE, Entrepreneur,
Passage de la Bourse, No 9,
Entre St-Louis & Conti,
Et encouragent Camp et Poydras

THOMAS C. PAYAN & CO,
Manufacturiers et Marchands en gros et en détail d'Habillements,
No. 10, *rue du Canal, entre Chartres et Vieilles-Levée,*
Batisses de Paulding.

Manufacture:
CRANE, PAYAN & CO, No. 131, Market Street,
1er juin—6m Newark, New-Jersey.

WM. L. BURGESS & Co.,
Marchands Commissionnaires.
Marchands de Foin, Maïs, Avoine, et Produits de l'Ouest.
No. 11, Fremont-Levée,
Entre les rues Dauphine et Bienville,
Nouvelle-Orléans.

☞ Une attention toute particulière sera donnée aux consignations ou expéditions de marchandises

NOUVEAU PROCÉDÉ

POUR LA FABRICATION DES EAUX GAZEUSES, PAR R. MARAC, Pharmacien.

EAU DE VICHY, Eau de Seltz. Eau de Sedlitz. Eau ferrugineuse, limonnade, etc. etc.
27mai Rue Royale, entre Orléans et Dauphine

J. H. JONES & LYMAN POTTER, Avocats, No 33, rue Revia,

Vis-a-vis la Cour du Recorder. 9oc—Jan

GRAINES fraiches de jardinage, garanties de la récolte de 1848, arrivant par le Crescent City:

Poreaux,	Chicorée,
Oignons,	Betteraves,
Radis demi-longs,	Carottes,
Navets rouges,	Epinards,
Choux,	Laitues,
Pois précoces,	Haricots.

A vendre par quantités à la convenance des acheteurs, au No 93, rue du Camp, près Poydras.
17 oct D. MAUPAY.

RECU par le brick Tros de Mayo:
3 caisses SANGSUES HONGROISES, les seules sûres place, à vendre au grand dépôt, rue du Quartier, No. 66. 4 oct

96,500 HONGROISES ET ESPAGNOLES, 1er choix, au grand dépôt général, rue du Quartier, No. 66, entre Conti et Vieille Levée. 29juil

SANGSUES.

30000 sanguines Hongroises, arrivées à bord de navire l'Amérique, venant de Bordeaux; le seul entrepôt général qui se trouve pourvu de cette qualité dans ce moment. Rue du Quartier, No 34, et Canneliers, No 2, aux prix les plus modérés.

Le même entrepôt a constamment à cette dépôt, 50,000 sangsues Espagnoles qu'il vend toujours pour Maisons et pharmaciens à $100 le cent.

31 oct J. F. SOUBIRAN.

CACAO de Para—30 sacs, à vendre par
9 oct B. VALLS, 37, Commune.

AVIS PROFESSIONNEL.

Musique
Depute Grand Marshal,—Jean Cruisnier.
Aides.
Chas. Radile.
Copeland S. Hunt.
J. H. St. Quirk.
Club Rough & Ready, 1er District 2de Municipalité.
2me " "
3me " "
4me " "
5me " "
6me " "
7me " "

SIXIEME DIVISION.
Musique.
DEPUTE GRAND MARSHAL—James Kathman.
Aides.
L. J. Herns.
F. Beckman.
F. S. Bartieg.
Club Union Rough and Ready, 3me Municipalité.
Club Rough and Ready Indépendant, 3e.
Club Rough and Ready, 1er District, 2d
3d
3e
4e
Chaque club nommera ses Marshals et Députés Marshals.

Le Grand Marshal portera une écharpe écarlate et ses aides une écharpe sur le bras de la même couleur.

Les Députés Grands Marshals porteront une écharpe blanche et leurs aides une écharpe de la même couleur, sur le bras.

Les Marshals des différens clubs porteront une écharpe blanche et leurs députés une écharpe sur le bras, de la même couleur.

La procession se tournera sur le côté Nord de la rue du Canal, la droite s'appuyant sur la rue Bourbon et se déployant vers le fleuve, sous la direction du Grand Marshal et de ses aides.

Les différentes divisions, sous la direction de leur Députe Grand Marshal respectif, avant de s'unir à la colonne principale, s'assembleront ainsi qu'il suit, savoir:

LA PREMIERE DIVISION,

Sur le côté Nord de la rue du Canal, la droite s'appuyant sur la rue Carondelet.

LA SECONDE DIVISION,

Sur la rue de Chartres, la droite s'appuyant sur la rue du Canal.

LA TROISIEME DIVISION,

Sur la rue du Camp, la droite s'appuyant sur la rue du Canal.

LA QUATRIEME DIVISION,

Sur la rue Royale, la droite s'appuyant sur la rue du Canal.

LA CINQUIEME DIVISION,

Sur la rue St Charles, la droite s'appuyant sur la rue du Canal.

LA SIXIEME DIVISION,

Sur la rue Bourbon, la droite s'appuyant sur la rue du Canal.

Quand la Première Division se mettra en marche à un signal de fusées, chaque Division la rejoindra successivement dans leur ordre numérique.

Les Clubs réguliers sont priés de se trouver à l'endroit designé, à 7 heures précises, la Procession devant se mettre en marche à 7 1/2 heures précises.

La Procession remontera la rue Carondelet jusqu'à la rue St Joseph, la rue St-Joseph jusqu'à la rue du Camp, descendra la rue du Camp jusqu'à la rue Julie, la rue Julie jusqu'à la rue St-Charles, la rue St Charles jusqu'à la rue du Canal, la rue du Canal jusqu'à la rue Royale, la rue Royale jusqu'à la rue Esplanade, remontera la rue Esplanade jusqu'à la rue Victoire descendra la rue d'Enfonge, jusqu'à la rue Chartres, puis revendra jusqu'à l'Esplanade, descendra la rue Esplanade jusqu'à la rue Bourbon, et remontera la dite rue jusqu'à la place du Canal, où la Procession se dispersera.

Les différens clubs auront à se pourvoir de musique.

Les clubs non énumérés dans le programme et qui seront à cheval se rapporteront au general Tracey, et ceux à pied au Grand Marshal, et une place sera réservée leur sera assignée dans la Procession.

Par ordre du Comité d'Arrangement.

F. N. WOOD,
Grand-Marshal.

AVIS POUR LE PUBLIC.

Conformément à la résolution qui précède avis est donné que le Comité de la Procession aux Flambeaux, se tiendra ce soir à 8 heures, au Jardin de la Rue Royale, pour prendre des arrangements pour la Procession de Samedi prochain, pour mettre en pleine activité et en ordre, et *pour encourager ceux qui ont tant de droits à notre affection, et qui ont tant souffert pour notre cause.*

Par ordre du Comité,
J. B. WALTON,
Président.

PROTESTATION DE M. Edw. D. WHITE

Représentant de la Louisiane au Congrès, CONTRE LES CALOMNIES DE M. BUTLER.

"J'ai été attaqué, *avec grossièreté* en face de la Chambre. Cette insulte ne m'a pas été adressée personnellement, mais elle atteint ceux que je représente.

Le peuple de mon Etat et plus particulièrement *mes constituans immédiats* ONT ÉTÉ VILIPENDÉS ET ODIEUSEMENT TRAVESTIS dans ces débats qui ont eu lieu dans cette enceinte. On a avancé que la plupart de ceux que je représente, étaient, dans la dernière guerre, des ENNEMIS DES ÉTATS-UNIS; on a affirmé qu'ils étaient *hostiles à la cause* que le pays avait soutenu, et qu'ils étaient disposés à JOINDRE L'ENNEMI POUR COMBATTRE LEURS FRÈRES D'ARMES. Ces calomnies étaient accueillies sans aucune contradiction. D'après les règlements, il ne est présenté aucune occasion pour les examiner et pour les démentir. Il aura vingt ou trente heures, cette session ou la session prochaine, et les calomnies calomnies seront placées dans voir archives au nombre des documents historiques.

La vérité, la justice, l'injure gratuite faite à une des plus estimables fractions du peuple des Etats-Unis, la réputation de notre glorieuse patrie, tout exige que l'on donne au représentant des Louisianais calomniés la chance d'examiner les griefs mis en circulation. Il est plus que jamais quelqu'un toutes ces calomnies sont fondées, il faut qu'on sache qu'elles sont de tout point mensongères, et qu'il n'y a rien de plus sûr que d'en prouver la fausseté."

F. N. WOOD,
Grand-Marshal.

CALOMNIES DU GENERAL BUTLER REFUTÉES PAR LE GEN. JACKSON.

Quartiers-generaux, 7e division militaire, 27 janvier 1815.

A M. Nicolas Girod,
Maire de la ville de la Nlle-Orléans.

Monsieur—

Profondément touché, depuis mon arrivée, de l'animosité et du zèle patriotique déployés par les citoyens dont vous êtes le digne magistrat, je serais mal excuse si toute autre occupation que celle de pourvoir à la défense pouvait empêcher *de reconnaître publiquement leurs mérites*. Je vous prie, Monsieur, de communiquer aux habitans de votre honorable ville *la haute opinion que j'ai de leur patriotisme dans ma marche d'ordre et de leur attachement aux principes de notre excellente Constitution. Le courage qu'ils ont montré au moment d'un péril extraordinaire et la magnanimité avec laquelle ils ont écarté toutes les insultes que le ressentiment de l'ennemi avait pu faire naître*, ne sont pas plus dignes d'admiration que l'humanité dont ils ont fait preuve envers les malades et les blessés et même envers les prisonniers. La fidélité avec laquelle leurs représentants au Conseil de Ville ont pourvu aux besoins des familles des combattants, atteste une humanité éclairée et a produit les effets le plus bienfaisants. *Ils trouveront difficilement une population qui les fait plus digne d'éloges que celle de la Nouvelle-Orléans.*

Tandis que les jeunes gens étaient sur le champ de bataille et s'opposaient aux progrès de l'ennemi les vieillards restaient la ville et y maintenaient le bon ordre. Les femmes même encourageaient leurs maris et leurs frères à rester au poste du danger et du devoir. Non contentes d'exercer dans ce but la puissante influence dont la nature les a douées et, comme les grâces des louisianaises rendent irrésistible, elles se sont distinguées encore d'avantage, et, mues par un sentiment d'humanité et de patriotisme, elles ont donné des soins à ceux un abri aux hommes qui étaient venus d'un état éloigné pour les protéger contre toute insulte. Au nom de ces braves, Monsieur, je vous prie de transmettre aux Louisianais la expression de notre admiration et nos sincères remerciements. Dites-leur que les femmes et les filles de ceux qu'elles ont secourus, ne les oublieront pas dans leurs prières. Quant à moi, parmi toutes les marques de sympathie qui m'ont été prodiguées pendant la campagne, aucune ne me procure un aussi vif plaisir que la pensée d'avoir pu leur rendre, ou au peu d'exceptions près, *les maris, les frères, et les autres parents dont de pareilles femmes seules sont dignes.*

Je prends, Monsieur, avec plaisir le moment où le départ définitif de l'ennemi vous permettra de mettre votre zèle en pleine activité, pour vous remercier de votre charge et remercier les citoyens de leurs travaux ordinaires. *En s'exposant hourdement aux dangers de la guerre, ils se sont montrés dignes des bienfaits de la paix.* Je tenais preuve d'ingratitude, si je ne me montrais pas sensible aux marques de confiance et d'affection dont vous comptez m'honorer personnellement. Cette confiance m'a permis de diriger avec un succès plus complet les mesures que j'avais prises pour leur défense. Pour ce qui est de ma affection, je la partage, et j'en conserverai le souvenir jusqu'à la mort. Quant à vous, Monsieur le Maire, je vous prie de recevoir mes remerciements pour le zèle actif, l'intégrité et la sollicitude que vous avez déployés dans l'exercice des devoirs que vous étaient confiés, ainsi que pour la politesse avec laquelle vous avez exécuté tout ce que réclamait le service public.

J'ai l'honneur d'être respectueusement,
Votre très obéissant serviteur,
ANDREW JACKSON.
Major-General.

OPINION DE M. YANCEY,

Ex-Représentant démocrate de l'Alabama au Congrès, sur LEWIS CASS.

Je ne soupçonnais pas Lewis Cass. Que chacun soit juge mon sentiment. M. Cass est une grossière politicaille.—C'est un APOSTOLISTE de cœur, UN FAUX FRERE POUR LE SUD.

NOUVEAU MAGASIN

Messieurs PAUL ALDIGE & Co. ont ouvert le 10 de ce mois, rue Royale, No 232 entre CHANDELIERS SECHES, ou sera dirigé par la famille ARNOUX, vin-gre de la Martinique. Cette maison se pique d'exécuter tout ce qui a rapport à la Nouvelle-Orléans. Elle fait aussi un appel aux vieux habitans de notre cité.

Elle trouvera dans ce magasin les articles suivans

Coton écru et blanc 3/4, 4/4, 5/4, 6/4, 10/4, 12/4.
Echarpes Françaises, Anglaises et Américaines.
Cotonade Française et du pays.
Couverture de Laine de toute grandeur.
Alpaca noir et couleur.
Mérinos Français et Anglais, couleurs assorties.
Cachemire d'Ecosse, uni et fantaisie.
Mousseline de Laine, couleurs assorties.
Mousseline Jaune—Nansou—Jacobas blanc.
Percale—Foulards—Soierie—Services de Table, Bas et Chaussettes—Gants—Coutil et Cinges.
Flanelle assorties—Merrettes—Toile d'Irlande.
Mouchoirs blancs et de couleurs—Bretagne—Etoupille—Platille—Toile de Paris.
Habits de toutes les qualités, &c. &c.—et enfin tout ce qui compose un Magasin de Marchandises Sèches. 1oct—a

SUCCES AU HEROS DE BUENA VISTA

450 Caisses VINS FINS, avec étiquettes empreintes sur les bouteilles, représentant le CANDIDAT nommé par la Convention de Philadelphie. Les étiquettes sont en or et en argent, à vendre par J. P. BESCHE & Co,
16jo 54, rue de la Vieille Levée

Le soussigné est maintenant préparé à livrer, Le sont pour l'amour des familles en autremant, des vins rouges et blanc, mis en bouteilles sous sa surveillance, de toutes qualités et garantis purs.

Une remise de 5 par douzaine sera faite pour les bouteilles vides qui seront retournées.

JORDY. No 16, rue Conti.
1Septembre

4000 livres mousseline de Lyon, à vendre par J. & I. TARDOS,
30 août 13, Conti.

AVIS DE PROTESTATION.

Conformément à la résolution adoptée par le Conseil de la municipalité No. 1, en date du 19 octobre 1848, et à l'ordre du Conseil de la municipalité No. 2, en date du 19 octobre 1848, le Conseil de la municipalité No. 2 ordonne que les rues de la municipalité No. 2 seront mises sous la surveillance de la municipalité No. 1, et que les rues de la municipalité No. 1 seront mises sous la surveillance de la municipalité No. 2, et que les rues de la municipalité No. 1 seront mises sous la surveillance de la municipalité No. 2, et que les rues de la municipalité No. 2 seront mises sous la surveillance de la municipalité No. 1